

aro

Association  
région Oron  
Jorat - Haute-Broye



## **Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal de l'ARO tenue le mercredi 15 juin 2005 à la cafétéria du centre sportif à Oron- la-Ville**

---

**M. Bardet, Président, ouvre la séance à 20h15, salue la presse, le rapporteur de la commission de gestion, le représentant de la commune de Vuilliens et souhaite une cordiale bienvenue aux délégués présents.**

Absences : Les Tavernes  
Excuses : Chesalles-s/Oron  
Ferlens  
Montpreveyres  
Peney-le-Jorat  
Servion

### **L'ordre du jour proposé sera suivi sans modification :**

1. Ouverture - Assermentation
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2005
3. Préavis No 1/2005 sur les comptes 2004 et rapport d'activités
4. Rapport de la commission de gestion
5. Adoption des comptes et rapports
6. Communication du Comité de direction  
Service d'entraide familiale et Mamans de jour
7. Divers et propositions individuelles.

#### **1. Assermentation**

**Le Président** procède à l'assermentation de M. Sylvain Dovat, délégué-suppléant de la Commune de Palézieux.

#### **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2005**

Aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

### **3. Préavis No 1/2005 sur les comptes 2004**

**Le Président** donne la parole à **M. Philippe Modoux**, membre du Comité de l'ARO, responsable des finances, qui lit et commente le préavis No 1/2005 sur les comptes 2004.

Pas de question.

### **4. Rapport de la commission de gestion**

**Le Président** donne la parole à Madame Mireille Bucher, pour lecture du rapport de la commission de gestion.

**Le Président** demande à J.-C. Serex, président de l'ARO de commenter le rapport d'activités 2004, ce qu'il fait, ses commentaires étant accompagnés d'une présentation Powerpoint.

Les points principaux qui sont discutés sont la reprise du fonds d'aide à l'accueil de la petite enfance. En 2004, suite aux démissions de 5 communes, seules 3 d'entre elles ont demandé le remboursement du solde du fonds à fin 2004, soit les communes de **Carrouge, Ecoteaux et Vulliens**. Les communes de **Corcelles-le-Jorat et Les Thioleyres** ont décidé de laisser leur part et de faire bénéficier les familles de leurs communes respectives.

### **5. Adoption des comptes et rapport de gestion**

**Le Président** soumet comptes et rapport de gestion au vote.

*Acceptés à l'unanimité.*

### **6. Communication du Comité de Direction**

#### **Service d'entraide familiale et Mamans de jour**

**J.-C. Serex** informe sur les réflexions du Comité de direction à propos de la petite enfance. L'aide accordée se monte à environ Fr. 10'000.-/mois. Le comité serait favorable à la poursuite de ce fonds d'aide. Si à l'époque de la création du fonds la participation de Fr. 25.-/habitant était trop élevée, sur la base de l'expérience, le comité proposerait un fonds de Fr. 100'000.- pour 2006, compte tenu du solde éventuel en fin d'année, le comité proposerait de facturer Fr. 80'000.- aux communes pour 2006.

Présentation des deux variantes étudiées par le comité :

### **Variante 1.**

. Prorogation de la situation 2004/2005, soit maintien et financement du fonds d'aide à l'accueil de la petite enfance géré dans le cadre de l'ARO en faveur des familles domiciliées dans les communes membres cotisants.

. Les communes du district d'Oron et de Forel maintiennent leur soutien au SEF et à son service de Mamans de Jour. Elles sont régulièrement convoquées à l'assemblée générale du SEF et se prononcent sur les comptes et le budget.

### **Variante 2.**

Le renouvellement du fonds avec les 16 (éventuellement 18 communes actuellement) pour 2006, une participation financière d'environ Fr. 100'000.-, soit Fr. 13.-/hab. (pour 16 communes) ou Fr. 11.50/hab. (pour 18 communes).

Le Comité de direction propose de garder les mêmes dispositions réglementaires que celles appliquées en 2005, soit en particulier les mêmes conditions tarifaires d'aide aux familles domiciliées sur le territoire des communes cotisantes en 2006.

Plusieurs communes s'expriment :

Châtillens, M. Wist, favorable à la variante 2, mais il faudrait s'assurer que le fonds a assez de réserve pour accorder les aides nécessaires pour toute l'année

Vuibroye, Mme Gabriel, très heureuse de voir que la viabilité du fonds est maintenue, pour elles les deux variantes sont acceptables.

Oron, M. Modoux, les montants sont moins importants que l'avenir du fonds, il faut d'abord l'accord sur le système et aller jusqu'au bout de notre projet.

Oron-le-Châtel, Mme Devins, difficile de prendre des options pour des communes extérieures (Forel).

**Le Président**, Ph. Bardet propose que le comité présente deux préavis à la séance du Conseil Intercommunal de cet automne :

- un préavis portant sur le fonds d'aide à l'accueil de la petite enfance
- un préavis portant sur le Service des Mamans de Jour.

Il soutient le projet d'aide à l'accueil de la petite enfance dans son ensemble.

J.-C. Serex est d'accord avec la remarque du président et le Comité de direction présentera deux préavis.

Avant de quitter le thème de la petite enfance, le président demande que l'on essaye de trouver une bonne solution, au service des familles.

M. Heusch en tant que président de Liloane explique comment il a réagi par rapport aux différents articles de journaux et lit la lettre qu'il adresse à tous les parents en réponse à ces articles de presse.

### **LDR (Loi sur le développement régional)**

J.-Serex informe sur les nouveautés, le Chef du Service de l'Economie (M. Sordet) précise que les nouvelles demandes devront porter sur des projets de développement économiques, liés à un développement régional.

### **Comité de direction**

Nouvel appel du Comité de direction qui attend des propositions pour compléter ses rangs.

### **ORP Oron**

Suite au transfert à Pully des séances d'information aux chômeurs, le Comité de direction a écrit au département, réponse : la décision est en consultation auprès des communes vaudoises ! à suivre.

### **Programme pluriannuel**

Le Comité de direction attend le retour du questionnaire dûment complété pour pouvoir poursuivre son travail.

## **8. Divers et propositions individuelles**

Les Cullayes, M. Burri, demande des précisions sur les tarifs de ramassage des déchets , date de négociations de prix pour 2005, etc... car il souhaite changer de système dans sa commune et s'est renseigné auprès d'un nouveau transporteur et pourrait bénéficier d'une réduction de prix de l'ordre de 30 % !

Réponse de R. Dapples, secrétaire général, il faut tenir compte du transport, de l'incinération, de la péréquation... nous n'avons pas ouvert l'offre des transports au marché public et la commission déchets et environnement a demandé les nouveaux tarifs à Corboz-Dewarrat et c'est sur la base de cette offre que nous facturerons 2005.

M. Burri souhaite qu'en 2006 on demande des offres à plusieurs transporteurs.

Réponse de R. Dapples, dans tous les cas il faut comparer ce qui est comparable, c'est-à-dire que si une commune change de système de ramassage (porte à porte ou un seul lieu de prise en charge) il faut en informer le transporteur qui adaptera ses tarifs au temps de travail, etc.

Pour 2006 le Comité de direction demandera une comparaison de prix entre plusieurs transporteurs, pour les communes qui souhaitent changer de système, il faut qu'elles en informent le Comité de direction au plus vite.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 21 h 45.

<b>Prochaine séance du Conseil Intercommunal : jeudi 22 septembre 2005</b>
--

Oron-la-Ville, le 22 juin 2005, pour le Conseil Intercommunal :

Le président :

La Secrétaire :

Philippe Bardet

Danielle Hilty-Maret